

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 30 novembre 2009

CP 09/11-27

L'an deux mil neuf, le 30 novembre à 15 h 45, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Etaient présents : MM. Empociello, Viguié, Gonzalez, Mouchard, Roger, Roset, Astoul et Bénech.;

Absents, excusés : MM. Cambon, Massip, Moignard et Astruc.

**FONDS DEPARTEMENTAL DE PROMOTION
PARTICIPATION A LA PROMOTION DEPARTEMENTALE**

Par délibérations en date du 3 février et 17 juin 1986, notre Assemblée a créé un Fonds Départemental de Promotion.

Par délibérations en date du 14 octobre 1987 et 14 janvier 1992, notre Assemblée a modifié le Fonds Départemental de Promotion et approuvé l'arrêté en portant règlement.

Le Fonds Départemental de Promotion a pour objet de financer, pour tout ou partie, toute action émanant d'institutions départementales à vocation économique visant à la promotion extérieure du département, de ses institutions, de ses produits et de ses ressources.

BENEFICIAIRES :

- personnes morales de droit public,
- associations, coopératives,
- groupements d'intérêt économique,
- groupements d'intérêt public.

CRITERES D'ATTRIBUTION :

A l'initiative du Conseil Général :

- 100 % maximum du coût H.T. des actions de promotion engagées.

Actions engagées par toute autre instance :

- 30 % du coût H.T. pour les collectivités et organismes assujettis à la TVA, dans la limite de 7 650 € par opération, et sous réserve d'une implication financière du requérant au moins équivalente à celle sollicitée du Conseil Général ;

- 30 % du coût TTC pour les collectivités ou organismes non assujettis à la TVA, dans la limite de 7 650 € par opération, et sous réserve d'une implication financière du requérant au moins équivalente à celle sollicitée du Conseil Général.

Actions de promotion touristique de la part des communes :

- intervention du Fonds Départemental de Promotion lorsque le Département est intervenu financièrement pour un projet d'équipement structurant (plan d'eau, camping, gîtes communaux, etc...) favorisant la création ou le développement de pôles touristiques ;

- dépense subventionnable plafonnée à 7 650 € pour ce type d'intervention c'est-à-dire une subvention départementale plafonnée à 2 295 € ;

- pour une même commune, une opération subventionnable tous les 3 ans.

En application de ces dispositions, la Commission Départementale de Promotion s'est réunie le 20 octobre 2009 en vue d'examiner les dossiers de demandes de subventions suivants :

POLITIQUE TRADITIONNELLE :

1) Association Moissagaise des Indépendants, Commerçants et Artisans de Moissac (AMICA) : organisation du Salon du Chocolat 2009

L'Association Moissagaise des Indépendants, Commerçants et Artisans de Moissac (AMICA) a organisé la 6ème édition du salon du chocolat qui a eu lieu du 2 au 4 octobre 2009 au Hall de Paris à Moissac.

Ce salon connaît un succès sans précédent avec quelques 8 000 entrées sur deux jours.

Les organisateurs de ce salon ont souhaité cette année donner une nouvelle dimension avec des conférences, des dédicaces, des démonstrations avec des intervenants d'envergure nationale.

Chaque visiteur est reparti avec un guide de recettes et a pu profiter des 100 kilos de chocolat offerts à la dégustation. De plus, il y a eu également du chocolat fondu grâce à la fontaine à chocolat où chacun a pu plonger des chamallow, du chasselas ou d'autres fruits. Chaque année un concours de gâteaux au chocolat est organisé le samedi matin. Les visiteurs ont pu remporter un buste en chocolat en participant à la tombola.

Coût de l'opération

Le coût de cette opération est estimé à **30 660 € H.T.** décomposé comme suit :

- communication, presse	19 868,28 €
- location fontaine chocolat	1 180,00 €
- animation, sonorisation	670,00 €
- prestataire d'organisation (décor, conception, organisation...)	5 129,22 €
- atelier enfants	680,00 €
- frais (repas, inauguration, gardiennage...)	1 482,86 €
- location salle, exposition	650,00 €
- divers (affranchissement, fournitures, Sacem...)	999,64 €
TOTAL H.T.....	30 660,00 €

Plan de financement

Le plan de financement est le suivant :

- location stands	9 560 €
- entrées	10 800 €
Subventions :	
- CFA, Banque Populaire	1 000 €
- Chambre de Métiers	500 €
- Mairie	3 500 €
- Conseil Régional	2 300 €
- Subvention du Conseil Général sollicitée	3 000 €
TOTAL H.T.....	30 660 €

Après examen du dossier, le comité propose d'accorder à l'Association Moissagaise des Indépendants, Commerçants et Artisans de Moissac (AMICA) une aide départementale d'un montant de **3 000 €** pour l'organisation du salon du chocolat à Moissac qui a eu lieu du 2 au 4 octobre 2009.

2) Communauté de Communes du Sud-Quercy de Lafrançaise : organisation de la Fête de l'Intercommunalité à Puycornet

Depuis 2003, de façon bisannuelle, en partenariat avec l'Association des Amis des Anes, la Communauté de Communes du Sud-Quercy de Lafrançaise organise la Fête de l'Intercommunalité. L'édition 2009 a eu lieu le 3 mai à Puycornet.

Cette manifestation permet de mettre en évidence le dynamisme du territoire, sa capacité à mettre en valeur les producteurs, artisans et commerçants, l'environnement de qualité de la Communauté. Elle a également pour but de favoriser les rencontres, les échanges et le contact direct avec les consommateurs.

L'objet de cette fête est de mettre en avant les ressources locales à l'échelle de l'intercommunalité avec comme support très porteur, la fête des ânes.

Les trois précédentes fêtes ont connu un fort succès :

- 27 juillet 2003 à Lunel : 2 000 visiteurs, 40 exposants
- 31 juillet 2005 à Montastruc : 3 500 visiteurs, 50 exposants
- 1er mai 2007 à L'honor de Cos : plus de 3 000 visiteurs, 55 exposants

Comme pour les précédentes éditions, une grande exposition-vente de produits du terroir a été organisée en partenariat avec l'Association Sud-Quercy Artisans Commerçants Agriculteurs. De nombreux artisans du territoire ont répondu présents.

Tout au long de la journée des animations variées ont été proposées au public : jeux anciens, danse folklorique, exposition de photos, de voitures anciennes, « pause lecture » pour les enfants, concours de dessins par les enfants des écoles du territoire... D'autres ont permis de valoriser les richesses du territoire au travers de jeux. Les visiteurs ont pu également se restaurer sur place.

Coût de l'opération

Le coût de l'opération s'élève à **6 565 € HT** décomposé de la manière suivante :

- Communication	4 820 €
- Fournitures administratives	300 €
- Frais divers et petites fournitures	500 €
- Frais pour animations	395 €
- Location de matériel – électricité	<u>550 €</u>
TOTAL H.T.....	6 565 €

Plan de financement

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

- Conseil Régional	1 000 €
- Communauté de communes	3 596 €
- Subvention du Conseil Général sollicitée (30 %)	1 969 €

TOTAL H.T.....	6 565 €

Après examen du dossier, le comité propose d'accorder une aide départementale à la Communauté de Communes du Sud-Quercy de Lafrançaise d'un montant de **1 969 €** au titre de l'organisation de la 4ème Fête de l'Intercommunalité qui s'est déroulée le 3 mai 2009 à Puycornet.

3) Fédération Départementale des Associations Commerciales de Tarn-et-Garonne : organisation des Vitrines de Noël 2009

La Fédération Départementale des Associations Commerciales de Tarn-et-Garonne créée en 1979 fédère 17 associations et organise deux opérations phares dans l'année :

- les marchés nocturnes d'été
- les vitrines de Noël

A l'occasion des fêtes de fin d'année, et ce pour la 5ème année consécutive, les associations commerciales et artisanales de Tarn-et-Garonne proposent aux consommateurs, fréquentant les boutiques adhérentes à l'opération, de gagner des cadeaux divers offerts par les commerçants. Ils sont exposés dans une vitrine prévue à cet effet.

Cette opération a pour but :

- de dynamiser le commerce traditionnel tarn-et-garonnais lors d'une période de forte consommation,
- de fédérer les associations de commerçants et artisans par le biais d'une animation commerciale commune,
- d'augmenter la fréquentation de nos centres villes et villages.

La Fédération Départementale des Associations Commerciales de Tarn-et-Garonne a pour rôle de s'occuper de la campagne de publicité (affiches, tickets tombola, publicité presse locale...) et d'offrir le gros lot à gagner par tirage au sort. Pour 2009, il s'agit de 30 repas gastronomiques pour deux personnes d'une valeur de 100 € ainsi que des week-ends de remise en forme.

Ces actions sont coordonnées avec la Chambre de Commerce et d'Industrie.
Coût de l'opération

Le coût de cette opération est le suivant :

- Frais de communication	6 300 €
- Publicité	6 500 €
- Achats lots	3 400 €
- Frais divers	500 €

TOTAL H.T.....	16 700 €

Plan de financement

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

- Autofinancement	4 000 €
- Chambre de Commerce et d'Industrie	2 000 €
- Chambre de Métiers	600 €
- Associations	1 000 €
- Autres sponsors	5 100 €
- Subvention du Conseil Général (sollicitée)	4 000 €

TOTAL H.T.....	16 700 €

Après examen du dossier, le comité propose d'accorder une aide départementale à la Fédération Départementale des Associations Commerciales de Tarn-et-Garonne d'un montant de **4 000 €** pour l'organisation des « vitrines de Noël 2009 ».

4) Union Philatélique Moissagaise : Organisation de la Fête du Timbre 2010 et Congrès régional de printemps 2010

L'Union Philatélique Moissagaise est chargée d'organiser au printemps 2010 deux manifestations :

- la Fête du Timbre qui aura lieu les 27 et 28 février 2010 à la salle des fêtes de Sainte Thècle,

- le congrès régional de printemps des associations philatéliques de Midi-Pyrénées qui se tiendra les 27 et 28 mars 2010 agrémenté d'une exposition comportant une compétition régionale philatélique.

La fête du timbre est un événement national, incontournable pour tout collectionneur. L'exposition départementale aura lieu à Sainte-Thècle pendant deux jours où le grand public pourra partager la passion des exposants. L'objectif étant de valoriser la collection de timbres en tant que loisir et en proposant des activités d'initiation pour les enfants.

L'association a participé également à la Fête des Fruits et Légumes de Moissac le 19 et 20 septembre 2009. A cette occasion a été présentée une exposition sur le thème des fruits et des légumes. Un timbre représentant le logo de la manifestation a été émis par La Poste.

Coût de l'opération

Le coût de cette opération s'élève à 2 245 € H.T. pour l'organisation de deux manifestations :

Fête du timbre :

- Location salle des fêtes	180 €
- Frais d'électricité et chauffage	50 €
- Impression d'un catalogue	300 €
- Frais divers	1 050 €

TOTAL H.T..... 1 580 €

Congrès régional :

- Location salle des fêtes	125 €
- Frais de repas	140 €
- Frais d'inauguration	150 €
- Achat de trophées et récompenses	250 €

TOTAL H.T..... 665 €

Plan de financement

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

- Autofinancement	1 572 €
- Subvention du Conseil Général (30 %)	673 €

TOTAL H.T.....	2 245 €

Après examen du dossier, le comité propose d'accorder une aide départementale à l'Union Philatélique Moissagaise une aide départementale d'un montant de **673 €** pour l'organisation de la Fête du Timbre 2010 et du congrès régional des associations philatéliques prévu en mars 2010.

CONVENTION DE PAYS

5) Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy (Convention de pays 2009-1) : Mise en place de la convention de partenariat - Programme d'actions touristique 2008

Le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy, en collaboration avec ses partenaires techniques et financiers, élabore son programme annuel d'actions touristiques, déclinaison opérationnelle de la convention de partenariat relative à l'organisation touristique du territoire. L'ensemble de ce programme a été présenté et validé en comité de pilotage tourisme le 4 février 2008.

Le programme d'actions touristiques est la traduction opérationnelle de cette stratégie de développement touristique pour l'année 2008.

Il vise principalement le renforcement de la qualité de l'offre réceptive notamment en ce qui concerne :

- l'accueil et l'information à travers la coordination des actions menées par le réseau des offices de tourisme, le recueil des besoins et la définition du plan de formation pour les personnels des offices de tourisme, l'animation et la sensibilisation des prestataires,

- le suivi partenarial des projets d'aménagement, d'équipement,
- la coordination d'actions d'information des prestataires touristiques sur les politiques touristiques régionales, départementales, les démarches existantes, l'écotourisme et le tourisme durable.

Il poursuit l'objectif de renforcer la lisibilité de l'offre auprès des clientèles présentes sur le territoire et de proximité, auprès des partenaires institutionnels en charge des actions de communication, promotion et commercialisation et enfin auprès de potentiels prescripteurs de type autocaristes, agences de voyage.

Ce programme d'actions s'organise autour de la volonté de fonder le développement de l'offre touristique sur des principes de tourisme durable, en accord avec la charte de développement durable du pays et de concert avec ses partenaires départementaux et régionaux engagés dans la conduite de cette démarche qualifiante.

Le programme d'action 2008/2009 se fonde sur divers documents :

- la charte de développement durable,
- l'étude CRP menée en 2002 et qui fixe les grandes lignes directrices de la stratégie touristique,
- l'étude clientèle menée en 2005 puis 2006 fixant les défis pour l'avenir.

Une convention cadre sur l'action touristique du pays fixe les domaines d'actions de chaque partenaire.

Coût de l'opération

Le coût de cette opération s'élève à 31 938 € TTC comprenant :

- Accueil/information	22 373 €
- Production	1 135 €
- Communication/promotion	1 200 €
- Formation/Eductour	7 230 €

TOTAL TTC.....	31 938 €

Plan de financement

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

- Autofinancement	12 776 €
- Conseil Régional	9 581 €
- Subvention du Conseil Général sollicitée (30%)	9 581 €

TOTAL TTC.....	31 938 €

Après examen du dossier, le comité propose d'accorder une aide départementale au Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy, à parité avec la Région, d'un montant de **9 581 €** au titre du programme d'actions touristiques 2008 concernant la convention de partenariat relative à l'organisation touristique du pays.

6) Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy (Leader IV - Convention de pays 2009-2) : Mise en place de la convention de partenariat - Programme d'actions touristique 2009

Le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy, en collaboration avec ses partenaires techniques et financiers, élabore son programme annuel d'actions touristiques, déclinaison opérationnelle de la convention de partenariat relative à l'organisation touristique du territoire. L'ensemble de ce programme a été présenté et validé en comité de pilotage tourisme le 24 février 2009 qui s'est déroulé à Monclar de Quercy.

Il s'agit de la 2ème programmation de la convention territoriale du Pays Midi-Quercy (2009/2) et le programme d'actions 2009 est inscrit à Leader IV.

Ce programme comporte :

1 – des actions mises en oeuvre dans le cadre du réseau des Offices de Tourisme et en partenariat avec l'Agence de Développement Touristique , l'UDOTSI, le FROTSI, le Comité Régional du Tourisme. Ces actions intégrées à la chaîne des fonctions de l'économie touristique sont développées dans le but de :

- renforcer la qualité de l'accueil et de l'information faite aux clientèles,
- d'asseoir la conception de produits, la communication et la promotion sur des thématiques fortes et attractives (année 2009 : les familles, les sports de nature et les Gorges de l'Aveyron et du Viaur dans le cadre du PER, la découverte des savoir-faire et la l'écotourisme).

Parallèlement et pour renforcer l'efficacité des actions menées dans le cadre du réseau des Offices de Tourisme et de la convention cadre de partenariat, il est envisagé de mettre en place une étude visant à diagnostiquer les actions actuelles et envisager de nouvelles pistes de structuration autour du projet de développement touristique durable du territoire.

2- des actions en direction des prestataires touristiques :

- pour animer l'accompagnement et le suivi de leur projet de qualification notamment dans le cadre de la commission de suivi des projets de Midi-Quercy,
- pour les sensibiliser à la question du tourisme durable et de l'écotourisme et les emmener à intégrer des principes dans leurs activités,

- pour les informer des actions menées sur le Pays, des politiques de soutien à l'économie touristique existantes.

Coût de l'opération

Le coût de cette opération s'élève à 44 637 € TTC comprenant :

- Information (actualisation, impression, fabrication guides pratiques, carte ambassadeur)	10 700 €
- Production/Communication (support de communication journée du patrimoine, salons tourisme, site internet)	25 764 €
- Formation (Eductour des OT, formation OT)	5 600 €
- Fonctionnement (mise en oeuvre ponctuelle des missions)	2 573 €

TOTAL TTC.....	44 637 €

Plan de financement

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

- Europe (Leader IV)	7 151 €
- Etat (FNADT)	5 000 €
- Conseil Régional	9 772 €
- Autofinancement	12 942 €
- Subvention du Conseil Général sollicitée (30%) dont 1 500 € déjà pris en compte pour le site internet	9 772 €

TOTAL TTC.....	44 637 €

Après examen du dossier, le comité propose d'accorder une aide départementale au Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy d'un montant de **8 272 €** (déduction faite de la subvention de 1 500 € octroyée à la Commission Permanente du 31 août 2009) au titre du programme d'actions touristiques 2009 concernant la convention de partenariat relative à l'organisation touristique du pays. Cette programmation est inscrite dans le cadre du programme Leader IV.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

Je vous précise que ces subventions seront éventuellement prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental à l'article **657412**, sous-fonction **91**.

Autorisation d'engagement 2009	60 000 €
Engagement à ce jour	26 781 €
Engagement à la présente Commission	27 495 €
Disponible sur l'exercice 2009	5 724 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu l'avis de la Commission Départementale de promotion réunie le 20 octobre 2009,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes :
 - 3 000 € à l'Association Moissagaise des Indépendants, Commerçants et Artisans (AMICA) pour l'organisation du Salon du Chocolat qui a eu lieu du 2 au 4 octobre 2009 au Hall de Paris à Moissac,
 - 1 969 € à la Communauté de Communes du Sud-Quercy de Lafrançaise pour l'organisation de la 4ème Fête de l'Intercommunalité qui s'est déroulée à Puycornet le 3 mai 2009,
 - 4 000 € à la Fédération Départementale des Associations Commerciales de Tarn-et-Garonne pour l'organisation des « Vitrites de Noël 2009 »,
 - 673 € à l'Union Philatélique Moissagaise pour l'organisation de la Fête du Timbre 2010 et du congrès régional des associations philatéliques de Midi-Pyrénées en mars 2010,
 - 9 581 € au Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy au titre du programme d'actions touristiques 2008 (convention de pays 2009-1)
 - 8 272 € au Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy au titre du programme d'actions touristiques 2009 (convention de pays 2009-2 et Leader IV).

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 657412, sous-fonction 91 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,